

AIR CSTC PROGRAM

PURPOSE

1. This annex amplifies CATO 11-04, Annex C, with regard to policy and procedures for the Air CSTC program.

GENERAL

2. The International Air Cadet Exchange (IACE) and the Oshkosh Trip (OT) are Nationally Directed Activities (NDA) as indicated in CATO 11-04, Annex D. Even if they are NDA, the IACE and the OT shall be included in this annex with Air CSTC program courses, as the instructions given in this annex concerning Air CSTC program courses also apply to the IACE and the OT.

3. An updated Air CSTC program was introduced in summer 2009 and shall gradually replace the current Air CSTC program. The transition shall take place over a period of four years ending in 2012. Two courses have already been updated; the Advanced Aviation Technology Course - Airport Operations was introduced in summer 2007 and the Advanced Aviation Technology Course - Aircraft Maintenance was introduced in summer 2008. Two courses shall remain the same as in the current Air CSTC program; the Power Pilot Scholarship and the Glider Pilot Scholarship. The two NDA included in this annex, the IACE and the OT, shall remain the same as in the current Air cadet program.

CURRENT AIR CSTC PROGRAM

4. The list of courses related to the current Air CSTC program is the following:

PROGRAMME DES CIEC AIR

OBJET

1. La présente annexe vient préciser l'annexe C de l'OAIC 11-04 en ce qui a trait à la politique et les procédures du programme des CIEC Air.

GÉNÉRALITÉS

2. L'Échange international des cadets de l'Air (EICA) et le Voyage à Oshkosh (VO) sont des Activités dirigées à l'échelle nationale (ADEN) tel que spécifié à l'annexe D de l'OAIC 11-04. Même s'ils sont des ADEN, l'EICA et le VO seront inclus dans cette annexe avec les cours du programme des CIEC Air, alors que les instructions de cette annexe concernant les cours du programme des CIEC Air s'appliquent également à l'EICA et le VO.

3. Un programme des CIEC Air mis à jour a été introduit à l'été 2009 et remplacera graduellement le programme des CIEC Air actuel. La transition s'échelonnera sur une période de quatre ans se terminant en 2012. Deux cours ont déjà été mis à jour; le Cours de technologie avancée de l'aviation - Opérations d'un aéroport à l'été 2007 et le Cours de technologie avancée de l'aviation - Entretien d'aéronef à l'été 2008. Deux cours demeureront identiques à ceux du programme des CIEC Air actuel; la Bourse de pilote d'avion et la Bourse de pilote de planeur. Les deux ADEN incluses dans cette annexe, l'EICA et le VO, demeureront identiques à ceux du programme des cadets de l'Air actuel.

PROGRAMME DES CIEC AIR ACTUEL

4. La liste des cours offerts relatifs au programme des CIEC Air actuel est la suivante:

- a. International Exchanges and Trips:
 - (1) International Air Cadet Exchange (IACE), and
 - (2) Oshkosh Trip (OT); and
- b. Advanced Specialty Courses:
 - (1) Power Pilot Scholarship (PPS),
 - (2) Glider Pilot Scholarship (GPS),
 - (3) Music Levels 4-5 Course (ML4-5C), and
 - (4) Pipes & Drums Levels 4-5 Course (PDL4-5C).

- a. Échanges et voyages internationaux:
 - (1) Échange international des cadets de l'Air (EICA), et
 - (2) Voyage à Oshkosh (VO); et
- b. Cours de spécialité avancée:
 - (1) Bourse de pilote d'avion (BPA),
 - (2) Bourse de pilote de planeur (BPP),
 - (3) Cours de musique niveaux 4-5 (CMN4-5), et
 - (4) Cours de cornemuses & tambours niveaux 4-5 (CCTN4-5).

UPDATED AIR CSTC PROGRAM

5. The list of courses related to the updated Air CSTC program is the following:

- a. International Exchanges and Trips:
 - (1) International Air Cadet Exchange (IACE), and
 - (2) Oshkosh Trip (OT);
- b. Pilot:
 - (1) Power Pilot Scholarship (PPS),
 - (2) Glider Pilot Scholarship (GPS),
 - (3) Advanced Aviation Course (AAC), and
 - (4) Basic Aviation Course (BAC);

PROGRAMME DES CIEC AIR MIS À JOUR

5. La liste des cours offerts relatifs au programme des CIEC Air mis à jour est la suivante:

- a. Échanges et voyages internationaux:
 - (1) Échange international des cadets de l'Air (EICA), et
 - (2) Voyage à Oshkosh (VO);
- b. Pilote:
 - (1) Bourse de pilote d'avion (BPA),
 - (2) Bourse de pilote de planeur (BPP),
 - (3) Cours d'aviation avancée (CAA), et
 - (4) Cours d'aviation élémentaire (CAE);

c. Technology and Aerospace:

- (1) Advanced Aviation Technology Course - Airport Operations (AATC-AO),
- (2) Advanced Aviation Technology Course - Aircraft Maintenance (AATC-AM),
- (3) Advanced Aerospace Course (AASC), and
- (4) Basic Aviation Technology and Aerospace Course (BATAC);

d. Leadership:

- (1) Leadership and Ceremonial Instructor Course (LCIC), and
- (2) Basic Leadership Course (BLC);

e. Survival:

- (1) Survival Instructor Course (SIC), and
- (2) Basic Survival Course (BSC);

f. Fitness and Sports:

- (1) Fitness and Sports Instructor Course (FSIC), and
- (2) Basic Fitness and Sports Course (BFSC);

c. Technologie et aérospatiale:

- (1) Cours de technologie avancée de l'aviation - Opérations d'un aéroport (CTAA-OA),
- (2) Cours de technologie avancée de l'aviation - Entretien d'aéronef (CTAA-EA),
- (3) Cours d'aérospatiale avancée (CASA), et
- (4) Cours de technologie de l'aviation et aérospatiale élémentaire (CTAAE);

d. Leadership:

- (1) Cours de leadership et d'instruction du cérémonial (CLIC), et
- (2) Cours de leadership élémentaire (CLE);

e. Survie:

- (1) Cours d'instructeur en survie (CIES), et
- (2) Cours de survie élémentaire (CSE);

f. Conditionnement physique et sports:

- (1) Cours d'instructeur de conditionnement physique et de sports (CICPS), et
- (2) Cours de conditionnement physique et de sports élémentaire (CCPSE);

g. Marksmanship:

- (1) Air Rifle Marksmanship Instructor Course (ARMIC);

h. Military Band:

- (1) Military Band - Advanced Musician Course (MB-AMC),
- (2) Military Band - Intermediate Musician Course (MB-IMC), and
- (3) Military Band - Basic Musician Course (MB-BMC);

i. Pipe Band:

- (1) Pipe Band - Advanced Musician Course (PB-AMC),
- (2) Pipe Band - Intermediate Musician Course (PB-IMC), and
- (3) Pipe Band - Basic Musician Course (PB-BMC); and

j. Familiarization Course:

- (1) General Training Course (GTC).

6. Appendix 1 presents the gradual implementation of the courses related to the updated Air CSTC program, year by year from 2009 to 2012.

AUTHORITY

7. D Cds & JCR shall set policy, standards, prerequisites, names, locations, duration and dates for all courses. He is also responsible for the distribution of vacancies to regions as per quotas authorized by the CDS.

g. Tir:

- (1) Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé (CITCAC);

h. Musique militaire:

- (1) Musique militaire - Cours de musicien avancé (MM-CMA),
- (2) Musique militaire - Cours de musicien intermédiaire (MM-CMI), et
- (3) Musique militaire - Cours de musicien élémentaire (MM-CME);

i. Corps de cornemuses:

- (1) Corps de cornemuses - Cours de musicien avancé (CC-CMA),
- (2) Corps de cornemuses - Cours de musicien intermédiaire (CC-CMI), et
- (3) Corps de cornemuses - Cours de musicien élémentaire (CC-CME); et

j. Cours de familiarisation:

- (1) Cours d'instruction générale (CIG).

6. L'appendice 1 présente la mise en place graduelle des cours offerts relatifs au programme des CIEC Air mis à jour, année après année de 2009 à 2012.

AUTORITÉ

7. Le D Cad & RJC doit établir les politiques, les normes, les critères d'admissibilité, les noms, l'emplacement, la durée et les dates pour tous les cours. Il est également responsable de déterminer la distribution des contingentements aux régions selon les quotas autorisés par le CEMD.

8. RCSUs shall:
- a. conduct the Air CSTC program IAW direction issued by D Cdts & JCR;
 - b. follow national CTPs (current program) or QSPs (updated program) for each Air CSTC program course that is authorized;
 - c. ensure all cadets are informed NLT 1 May of each year which course they have been selected for; and
 - d. ensure all joining instructions are issued NLT 1 May of each year.

8. Les URSC doivent:
- a. mener le programme des CIEC Air conformément aux directives émises par D Cad & RJC;
 - b. se conformer au plan de cours national (programme actuel) ou NQP (programme mis à jour) pour chaque cours du programme des CIEC Air autorisé;
 - c. s'assurer que tous les cadets sont informés du cours pour lequel ils ont été sélectionnés APT le 1^{er} mai de chaque année; et
 - d. s'assurer que toutes les instructions de ralliement sont émises APT le 1^{er} mai de chaque année.

SUMMER TRAINING VACANCIES ALLOCATION

9. Summer training vacancies allocation will be promulgated annually IAW the timeline shown below:
- a. no later than end of June, draft summer training vacancies allocation for the three elements issued to RCSUs by D Cdts 4;
 - b. no later than 15 October, RCSUs must submit comments and/or request for changes to each elemental National Cadet Coordinator; and
 - c. early in November, immediately following the Air cadet training program fall conference, final summer training vacancies allocation for Air cadets issued to RCSUs by D Cdts 4-5.

ATTRIBUTION DES CONTINGEMENTS D'INSTRUCTION D'ÉTÉ

9. La publication annuelle de l'attribution des contingements d'instruction d'été suit le calendrier ci-dessous:
- a. au plus tard à la fin juin, la version ébauche de l'attribution des contingements d'instruction d'été des trois éléments émise aux URSC par le D Cad 4;
 - b. au plus tard le 15 octobre, les URSC doivent soumettre leurs commentaires et/ou demandes de changement au coordonateur national des cadets de chaque élément; et
 - c. tôt en novembre, immédiatement après la conférence d'automne du programme d'instruction des cadets de l'Air, la version finale de l'attribution des contingements d'instruction d'été des cadets de l'Air émise aux URSC par le D Cad 4-5.

NATIONAL SUMMER TRAINING COURSES

10. Each year in September, D Cdts 4-5 issues a document to RCSUs and the Air Cadet League (ACL) National Office concerning the Selection Process for National Summer Training Courses. The ACL National Office forwards the document to all its Provincial Committees (PCs).

11. The National Summer Training Courses are the following:

- a. International Air Cadet Exchange;
- b. Power Pilot Scholarship;
- c. Glider Pilot Scholarship;
- d. Advanced Aviation Technology Course - Airport Operations;
- e. Advanced Aviation Technology Course - Aircraft Maintenance;
- f. Advanced Aerospace Course; and
- g. Oshkosh Trip.

12. A cadet may apply for only one course amongst the IACE, the PPS and the GPS.

13. In addition to the available choice above, a cadet may also apply for one or two courses amongst the AATC-AO, the AATC-AM, the AASC and the OT. If a cadet is applying for only one of the four courses listed in this paragraph, he must indicate his choice on the application form with a checkmark or an "X" on the line next to the course he is applying for. If a cadet is applying for two of the four courses listed in this paragraph, he must indicate his two choices on the application form with the numbers 1 and 2 on the lines next to the two courses he is applying for, the number 1 indicating the cadet's first choice and the

COURS D'INSTRUCTION D'ÉTÉ NATIONAUX

10. À chaque année en septembre, le D Cad 4-5 fait suivre un document aux URSC et au siège national de la Ligue des cadets de l'Air (LCA) concernant le processus de sélection des cours d'instruction d'été nationaux. Le siège national de la LCA fait suivre le document à tous ses comités provinciaux (CP).

11. Les cours d'instruction d'été nationaux sont les suivants:

- a. Échange international des cadets de l'Air;
- b. Bourse de pilote d'avion;
- c. Bourse de pilote de planeur;
- d. Cours de technologie avancée de l'aviation - Opérations d'un aéroport;
- e. Cours de technologie avancée de l'aviation - Entretien d'aéronef;
- f. Cours d'aérospatiale avancée; et
- g. Voyage à Oshkosh.

12. Un cadet peut poser sa candidature pour un seul cours parmi l'EICA, la BPA et la BPP.

13. En plus du choix disponible ci-dessus, un cadet peut également poser sa candidature pour un ou deux cours parmi le CTAA-OA, le CTAA-EA, le CASA et le VO. Si un cadet pose sa candidature pour seulement un des quatre cours mentionnés dans ce paragraphe, il doit indiquer son choix sur le formulaire de mise en candidature en cochant ou avec un «X» sur la ligne adjacente au cours choisi. Si un cadet pose sa candidature pour deux des quatre cours mentionnés dans ce paragraphe, il doit indiquer ses deux choix sur le formulaire de mise en candidature avec les numéros 1 et 2 sur les lignes adjacentes aux deux cours choisis, le numéro 1

number 2 indicating the cadet's second choice.

14. Cadets who have not been selected and find themselves on the SPARES list for the IACE, the PPS or the GPS may be selected for the AATC-AO, the AATC-AM, the AASC or the OT, if they also applied for such opportunities. A cadet's acceptance of one of these courses does not affect in any way his chance of obtaining the IACE, the PPS or the GPS he applied for, as he remains a spare for that course. If a position becomes available and he is the highest-ranking spare, he will have the option of accepting the IACE, the PPS or the GPS he applied for or keep the course already offered.

15. A cadet who has applied for two courses amongst the AATC-AO, the AATC-AM, the AASC and the OT may be SPARE for his first choice and SELECTED for his second choice. In this case, a cadet's acceptance of his second choice does not affect in any way his chance of obtaining his first choice, as he remains a spare for that course. If a position becomes available and he is the highest-ranking spare, he will have the option of accepting his first choice or keep the second choice already offered.

16. A cadet who has applied for two courses amongst the AATC-AO, the AATC-AM, the AASC and the OT and who is SELECTED for his first choice will automatically be deleted for his second choice.

17. A cadet who has applied for the IACE, the PPS or the GPS and also for other National Summer Training Courses and who is SELECTED for the IACE, the PPS or the GPS, will automatically be deleted for all other National Summer Training Courses.

indiquant le premier choix du cadet et le numéro 2 indiquant le deuxième choix du cadet.

14. Les cadets qui n'ont pas été sélectionnés et qui se retrouvent sur la liste de SUBSTITUTS pour l'EICA, la BPA ou la BPP peuvent être sélectionnés pour le CTAA-OA, le CTAA-EA, le CASA ou le VO, s'ils ont également soumis leur candidature pour une opportunité du genre. L'acceptation par un cadet pour un de ces cours n'affecte d'aucune façon sa chance d'obtenir l'EICA, la BPA ou la BPP pour lequel il a postulé, alors qu'il demeure substitut pour ce cours. Si une position devient disponible et qu'il est le substitut le mieux classé sur la liste de sélection, il aura l'option d'accepter l'EICA, la BPA ou la BPP pour lequel il a postulé ou garder le cours qui lui a déjà été offert.

15. Un cadet qui a posé sa candidature pour deux cours parmi le CTAA-OA, le CTAA-EA, le CASA et le VO peut être SUBSTITUT pour son premier choix et SÉLECTIONNÉ pour son deuxième choix. Dans ce cas, l'acceptation par un cadet pour son deuxième choix n'affecte d'aucune façon sa chance d'obtenir son premier choix, alors qu'il demeure substitut pour ce cours. Si une position devient disponible et qu'il est le substitut le mieux classé sur la liste de sélection, il aura l'option d'accepter son premier choix ou garder le deuxième choix qui lui a déjà été offert.

16. Un cadet qui a posé sa candidature pour deux cours parmi le CTAA-OA, le CTAA-EA, le CASA et le VO et qui est SÉLECTIONNÉ pour son premier choix sera automatiquement rayé de la liste pour son deuxième choix.

17. Un cadet qui a posé sa candidature pour l'EICA, la BPA ou la BPP et également pour d'autres cours d'instruction d'été nationaux et qui est SÉLECTIONNÉ pour l'EICA, la BPA ou la BPP sera automatiquement rayé de la liste pour tous les autres cours d'instruction d'été nationaux.

18. The following documents are required for all National Summer Training Courses and are to be submitted with the application form:

- a. school report: A photocopy of the school report as specified by the ACL PC;
- b. narrative: Candidates must explain, in a one-page typed personal narrative, why they would like to participate in the course applied for. The narrative is to be signed and dated by the candidate. If the candidate applies for more than one National Summer Training Course, a narrative must be submitted for each course;
- c. course or staff cadet report: A photocopy of the most recent course report or staff cadet evaluation report. In addition, PPS and GPS candidates must submit photocopies of all previous aviation related course reports (GPS, ITAC, BAC, AATC-AO and ITASC); and
- d. cadet service record: A cadet service record printed out from Fortress.

19. It is important that recommendations made to the selection committee for each candidate enable the committee to obtain a general portrait of each candidate's capability and potential. Realistic observations should be made on their leadership abilities, carrying out of instructions, general motivation, field of interest, participation in activities and ability to take on responsibilities.

20. After the application deadline, sqn COs shall advise authorities in writing, through the chain of command, of any changes to the behaviour and attitude of a candidate, if he no longer deserves a favourable recommendation. It

18. Les documents suivants sont requis pour tous les cours d'instruction d'été nationaux et ils doivent être soumis avec le formulaire de mise en candidature:

- a. bulletin scolaire: Une photocopie du bulletin scolaire tel que spécifié par le CP LCA;
- b. exposé: Les candidats doivent expliquer, dans un exposé personnel d'une page dactylographiée, pourquoi ils tiennent à participer au cours demandé. L'exposé doit être signé et daté par le candidat. Si le candidat pose sa candidature plus d'un cours d'instruction d'été national, un exposé doit être soumis pour chaque cours;
- c. rapport de cours ou de cadet-cadre: Une photocopie du plus récent rapport de cours ou rapport d'évaluation de cadet-cadre au CIEC. En plus, les candidats aux BPA et BPP doivent soumettre des photocopies de tous les rapports de cours précédents reliés à l'aviation (BPP, CIAA, CAE, CTAA-OA et CIAAS); et
- d. états de service du cadet: Les états de service du cadet imprimés de forteresse.

19. Il est important que les recommandations formulées à l'intention du comité de sélection puissent permettre au comité de se faire un portrait général quant à la capacité et le potentiel pour chaque candidat. Des observations réalistes devraient être faites sur les habiletés de leadership, la réaction aux directives, la motivation générale, le centre d'intérêt, la participation aux activités et la capacité à assumer des responsabilités.

20. Une fois que la date limite de mise en candidature est passée, les cmdts aviseront les autorités par écrit, en suivant la voie hiérarchique, de tout changement de comportement et d'attitude d'un candidat si celui-ci ne fait plus

is imperative that this be done in writing in case the selection committee's decision is contested.

l'objet d'une recommandation favorable. Il importe que ceci soit fait par écrit au cas où la décision du comité de sélection serait contestée.

APPLICATION FORMS

FORMULAIRES DE MISE EN CANDIDATURE

21. For National Summer Training Courses, a cadet shall submit Form DND 2226 "Air Cadet Summer Training Application". As for the medical part of the application, a new administrative process, completed electronically through Fortress, shall be introduced for all courses in summer 2011. Information on this subject shall be forwarded to RCSUs by D Cdts 2-2.

21. Pour les cours d'instruction d'été nationaux, un cadet doit soumettre le formulaire DND 2226, «Mise en candidature pour l'instruction d'été des cadets de l'Air». Pour la partie médicale de la mise en candidature, un nouveau processus administratif, à être complété par voie électronique à travers Forteresse, sera introduit pour tous les cours à l'été 2011. L'information à ce sujet sera transmise aux URSC par le D Cad 2-2.

Note: For Eastern Region sqns, Form CAD NO 115 is to be used by a cadet applying for a National Summer Training Course instead of Form DND 2226.

Nota: Pour les escs de la région Est, le formulaire CAD NO 115 doit être utilisé par un cadet posant sa candidature à un cours d'instruction d'été national au lieu du formulaire DND 2226.

22. Concerning the application process (including forms) for all summer courses other than National Summer Training Courses, a new administrative process, completed electronically through Fortress, shall be introduced in summer 2011. Information on this subject shall be forwarded to RCSUs by D Cdts 2-2.

22. En ce qui concerne le processus de sélection (incluant les formulaires) pour tous les cours d'été autres que les cours d'instruction d'été nationaux, un nouveau processus administratif, à être complété par voie électronique à travers Forteresse, sera introduit à l'été 2011. L'information à ce sujet sera transmise aux URSC par le D Cad 2-2.

23. DND 2226 forms shall be distributed directly to each sqn (except for Eastern Region) in September 2010. Only the new version of Form DND 2226, identified (07-2010), may be used to submit an application for the 2011 National Summer Training Courses. All previous versions of Form DND 2226 must be destroyed immediately.

23. Les formulaires DND 2226 seront distribués directement à chaque esc (sauf pour la région Est) au mois de septembre 2010. Seulement la nouvelle version du formulaire DND 2226, identifié (07-2010), peut être utilisée pour soumettre une candidature aux cours d'instruction d'été nationaux 2011. Toutes les versions précédentes du formulaire DND 2226 doivent être détruites immédiatement.

24. Application forms for National Summer Training Courses are to be submitted no later than 15 January each year or earlier as directed by the RCSU. Applications received later than

24. Les formulaires de mise en candidature pour les cours d'instruction d'été nationaux doivent être soumis au plus tard le 15 janvier à chaque année ou plus tôt selon les directives de

15 January (or the date specified by the RCSU if this date is earlier) will not be considered. Application forms, including all required documents, shall be submitted to the ACL PC or to the Reg Air Trg O IAW directives issued by your ACL PC/RCSU.

l'URSC. Les candidatures reçues après le 15 janvier (ou la date spécifiée par l'URSC si cette date est plus tôt) ne seront pas prises en considération. Les formulaires de mise en candidature, y compris tous les documents requis, doivent être soumis aux CP LCA ou à l'O Rég Entr (Air) selon les directives émises par votre CP LCA/URSC.

25. Application forms for all other courses shall be submitted IAW directives issued by your RCSU.

25. Les formulaires de mise en candidature pour tous les autres cours doivent être soumis selon les directives émises par votre URSC.

AGE LIMIT FOR ALL COURSES

ÂGE LIMITE POUR TOUS LES COURS

26. Cadets, who will turn 19 after the end of a course, including travel time from the CSTC to return to their home unit, may submit an application.

26. Les cadets qui atteindront 19 ans après la fin d'un cours, en incluant le temps de déplacement du CIEC pour le retour à leur unité d'appartenance peuvent soumettre une candidature.

27. Specific arrival and departure dates for each course shall be communicated to all concerned by each RCSU. These dates shall be used to determine the eligibility of a cadet to submit an application for a specific course.

27. Les dates d'arrivée et de départ spécifiques pour chaque cours seront communiquées à tous les intéressés par chaque URSC. Ces dates détermineront l'admissibilité d'un cadet pour soumettre sa candidature à un cours spécifique.

28. If for any reasons these dates are modified after applications have been submitted, the RCSU will advise all concerned and the eligibility of a cadet to participate in a course for which the dates have been modified will be determined IAW the new departure date at the end of the course.

28. Si pour quelque raison que ce soit, ces dates sont modifiées après la soumission des mises en candidature, l'URSC avisera tous les intéressés et l'admissibilité du cadet à participer à un cours dont les dates ont été modifiées sera déterminée selon la nouvelle date de départ à la fin du cours.

29. Waivers will not be considered and any procedure to circumvent the age limit rule will not be authorized.

29. Les demandes de dérogation ne seront pas considérées et toute procédure pour contourner la règle de l'âge limite ne sera pas autorisée.

30. Occasionally, the PPS and/or the GPS may have to be extended beyond the scheduled departure date, due to non-controllable circumstances such as inclement weather. Any cadet reaching their 19th birthday during a course extension shall be returned to their home unit the day prior to turning 19.

30. Occasionnellement, il est possible que la BPA et/ou la BPP soit prolongée au-delà de la date de départ prévue, due à des circonstances incontrôlables telles que des mauvaises conditions météorologiques. Tout cadet atteignant son 19^{ième} anniversaire lors d'une période de prolongation devra être retourné à son unité d'appartenance la journée précédant son 19^e anniversaire.

SELECTED CADETS VS EMPLOYMENT OR STAFF CADET OPPORTUNITY AT A CSTC

31. Cadets who have applied for a National Summer Training Course will not be offered an employment as a civilian instructor or a staff cadet advanced training opportunity at a CSTC before the Merit Lists submitted by the ACL PCs are confirmed as OFFICIAL by the National Selection Committee for the IACE and by the Reg Air Trg Os for all other National Summer Training Courses. After this announcement, cadets who have been SELECTED for a National Summer Training Course will not be offered an employment as a civilian instructor or a staff cadet advanced training opportunity at a CSTC.

32. Cadets who have not been selected and find themselves on the SPARES lists for National Summer Training Courses may be offered an employment as a civilian instructor or a staff cadet advanced training opportunity at a CSTC, if they also applied for such opportunities. A cadet's acceptance of an employment as a civilian instructor or a staff cadet advanced training opportunity at a CSTC does not affect in any way his chance of obtaining the course(s) he applied for, as he remains a spare for that/those course(s). If a position becomes available and he is the highest-ranking spare, he will have the option of accepting this course or keep the employment as a civilian instructor or staff cadet position already offered.

STAFF CADET

33. For more information on Staff Cadet Advanced Training see CATO 13-28.

CADETS SÉLECTIONNÉS VS OPPORTUNITÉ D'EMPLOI OU DE CADET-CADRE AU CIEC

31. Les cadets qui ont soumis une candidature pour un cours d'instruction d'été national ne pourront recevoir une offre d'emploi en tant qu'instructeur civil ou une opportunité d'entraînement avancé de cadet-cadre à un CIEC avant que les listes par ordre de mérite soumises par les CP LCA soient confirmées OFFICIELLES par le comité de sélection national pour l'EICA et par les O Rég Entr (Air) pour les autres cours d'instruction d'été nationaux. Après cette annonce, les cadets qui ont été SÉLECTIONNÉS pour un cours d'instruction d'été national ne pourront recevoir une offre d'emploi en tant qu'instructeur civil ou une opportunité d'entraînement avancé de cadet-cadre à un CIEC.

32. Les cadets qui n'ont pas été sélectionnés et qui se retrouvent sur les listes de SUBSTITUTS pour les cours d'instruction d'été nationaux peuvent recevoir une offre d'emploi en tant qu'instructeur civil ou une opportunité d'entraînement avancé de cadet-cadre à un CIEC, s'ils ont également soumis leur candidature pour une opportunité du genre. L'acceptation par un cadet d'une offre d'emploi en tant qu'instructeur civil ou une opportunité d'entraînement avancé de cadet-cadre à un CIEC n'affecte d'aucune façon sa chance d'obtenir le(s) cours pour lequel/lesquels il a postulé(s), alors qu'il demeure substitut pour ce(s) cours. Si une position devient disponible et qu'il est le substitut le mieux classé sur la liste de sélection, il aura l'option d'accepter ce cours ou garder l'emploi en tant qu'instructeur civil ou la position de cadet-cadre qui lui a déjà été offerte.

CADET-CADRE

33. Pour plus d'information au sujet de l'instruction avancée de cadets-cadres voir l'OAIC 13-28.

CANDIDATES

34. Considering the limited number of vacancies and the cost of training, it is very important that the candidates nominated are serious and ready to return to their sqn so that other cadets can benefit from their newly acquired experience, skills and knowledge.

RESPONSIBILITIES

35. Candidates are responsible for enquiring about requirements, for filling out the application form completely and for submitting all the required documents prior to the deadline established by the sqn CO.

36. Parents/Guardians are responsible for confirming that all information provided by their son/daughter/ward is correct by signing the application form.

37. Sqn COs are responsible for ensuring the application form is filled out completely, for confirming that all information provided on the application form is correct and also for ensuring that candidates meet all prerequisites for the courses they applied for.

38. Sqn COs are responsible for providing guidance and information to their cadets. The information cadets could request includes, but is not limited to, the following:

- a. list of available courses;
- b. prerequisites and limitations;
- c. application procedures and deadlines; and
- d. pre-selection and selection procedures.

39. Sqn COs are responsible for setting up pre-selection committees so as to identify the

CANDIDATS

34. Considérant les contingentements et le coût de cette formation, il est très important que tous les candidats nommés soient sérieux et désireux de revenir à leur esc afin de faire bénéficier les autres cadets de leurs expériences, leurs habiletés et leurs connaissances nouvellement acquises.

RESPONSABILITÉS

35. Les candidats sont responsables de s'informer des exigences, de remplir le formulaire de mise en candidature en entier et de soumettre toute la documentation requise avant la date limite déterminée par le cmdt d'esc.

36. Les parents/tuteurs sont responsables de confirmer l'exactitude des renseignements fournis par leur fils/fille/pupille en signant le formulaire de mise en candidature.

37. Les cmdts d'esc sont responsables de s'assurer que le formulaire de mise en candidature est rempli en entier, de confirmer l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de mise en candidature et également de s'assurer que les candidats rencontrent tous les critères d'admissibilité pour les cours demandés.

38. Les cmdts d'esc sont responsables d'orienter et de fournir de l'information à leurs cadets. Les informations que les cadets pourraient demander comprennent, notamment:

- a. la liste des cours disponibles;
- b. les critères d'admissibilité et contraintes;
- c. les procédures et dates limites des mises en candidature; et
- d. les procédures de présélection et de sélection.

39. Les cmdts d'esc sont responsables de mettre sur pied des comités de présélection afin

best candidates for each course. The selection process must be carried out according to accurate and impartial criteria, in order to be open, fair and transparent to cadets and other stakeholders. Furthermore, candidates who are eliminated during the pre-selection stage should be notified and informed of their weak points.

40. Sqn COs shall keep the Sponsoring Committee Chairperson informed of the entire process, and will encourage and support the participation of the Chairperson.

TRAINING ALLOCATION

41. All cadets attending an Air CSTC program course, the IACE and the OT will receive a training allocation. Refer to CATO 17-32 for details.

SUMMER COURSE QUALIFICATION BADGES

42. Conditions of eligibility and instructions for wear of Summer Course Qualification Badges can be found in CATO 55-04.

PREREQUISITES

43. The following general prerequisites are mandatory and they apply to all Air CSTC program courses, the IACE and the OT:

- a. not have reached their 19th birthday by the end of the course, including travel time to return to their home unit;
- b. be recommended by the sqn CO (and by the Sponsoring Committee Chairperson for National Summer Training Courses);
- c. have written parental/guardian consent to attend;

d'identifier les meilleurs candidats pour chaque cours. Le processus de sélection doit reposer sur des critères précis et impartiaux, de façon à être ouvert, équitable et transparent aux cadets et tous les autres intéressés. De plus, les candidats éliminés lors de la présélection devraient en être avisés et informés de leurs faiblesses.

40. Les cmdts d'esc informeront le président du comité répondant de tout le processus, et feront en sorte que la participation du président soit encouragée et supportée.

ALLOCATION D'INSTRUCTION

41. Tous les cadets participants à un cours du programme des CIEC Air, l'EICA et le VO recevront une allocation d'instruction. L'OAIC 17-32 contient les détails à ce sujet.

INSIGNES DE QUALIFICATION DE COURS D'ÉTÉ

42. Les conditions d'admissibilité et les instructions pour le port des insignes de qualification de cours d'été se retrouvent à l'OAIC 55-04.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

43. Les critères d'admissibilité généraux suivants sont obligatoires et ils s'appliquent à tous les cours du programme des CIEC Air, l'EICA et le VO:

- a. ne pas avoir atteint leur 19^e anniversaire à la fin du cours en incluant le temps de déplacement pour le retour à leur unité d'appartenance;
- b. être recommandé par le cmdt d'esc (et par le président du comité répondant pour les cours d'instruction d'été nationaux);
- c. avoir le consentement écrit des parents/tuteurs pour participer;

- d. be medically fit to participate; and
- e. meet any other conditions prescribed by D Cdts & JCR.

- d. être physiquement apte à participer; et
- e. remplir toute autre condition établie par D Cad & RJC.

44. Additional prerequisites for every course are listed within the course descriptions hereunder. If a prerequisite is mandatory, it shall be clearly indicated as such.

44. Les critères d'admissibilité additionnels pour chaque cours sont énoncés dans les descriptions de cours ci-dessous. Si un critère d'admissibilité est obligatoire, il sera clairement identifié en tant que tel.

45. Sqn COs should not consider candidates who do not meet prerequisites during the pre-selection stage. As well, candidates who do not show interest or the necessary aptitudes to successfully complete the course should not be considered simply to meet a quota.

45. Les cmdts d'esc ne devraient pas considérer les candidats qui ne rencontrent pas les critères d'admissibilité lors de la présélection. De plus, les candidats qui ne montrent pas l'intérêt ou les aptitudes nécessaires à la réussite du cours ne devraient pas être considérés simplement afin de combler un quota.

WAIVER REQUESTS

DEMANDE DE DÉROGATION

46. If a candidate has all the aptitudes for a course but does not meet all the listed prerequisites, a waiver may be requested. In this case, a waiver request must be included with the cadet's application form. However, a waiver cannot be granted for a mandatory prerequisite and no more than one waiver may be granted to a candidate for the same course.

46. Si un candidat a toutes les aptitudes pour un cours mais ne rencontre pas tous les critères d'admissibilité énoncés, une dérogation peut être demandée. Dans ce cas, une demande de dérogation doit être soumise avec le formulaire de mise en candidature. Cependant, une dérogation ne peut pas être accordée pour un critère d'admissibilité obligatoire et pas plus d'une dérogation ne peut pas être accordée à un candidat pour le même cours.

47. Waiver requests for the IACE shall be considered at the national level. Waiver requests for all other courses shall be considered at the regional level.

47. Les demandes de dérogation pour l'EICA seront considérées au niveau national. Les demandes de dérogation pour tous les autres cours seront considérées au niveau régional.

SQUADRON PROGRAM PROFICIENCY LEVEL AND ENROLMENT DATE

NIVEAU DE QUALIFICATION DU PROGRAMME DES ESCADRONS ET DATE D'INSCRIPTION

48. It is essential that the stated proficiency level of the candidate in the application form is possibly achievable when his enrolment date is taken into account.

48. Il est indispensable que le candidat ait pu atteindre le niveau de qualification indiqué sur le formulaire de mise en candidature si l'on tient compte de sa date d'inscription.

COURSES AVAILABLE - SUMMER 2011

49. The courses listed below are available for summer 2011.

INTERNATIONAL AIR CADET EXCHANGE

50. The purpose of the IACE is three-fold: to promote friendship and goodwill among Air cadets of the participating countries, to encourage participants to develop an interest in international affairs and to reward those Air cadets who have rendered outstanding services to their sqns over a period of years. The IACE is intended only for outstanding senior cadets who will represent Canada with distinction. Selection requirements include: outstanding Air cadet record, good school record, excellent personal characteristics, including appearance, dependability, cooperation and the ability to communicate effectively.

- a. duration: 2 to 3 weeks, depending on country visited;
- b. maximum number of candidates: One per sqn;
- c. minimum age: 17 years old by August 1st of the year the exchange is held. This prerequisite is mandatory; a waiver may not be granted;
- d. sqn proficiency level: Level 5 successfully completed by the end of the current training year;
- e. narrative: Candidates may indicate in their narrative which country or countries they wish to visit, and the reasons for their choice(s). No promises can be made as to the country to be visited. These are determined at the national level;
- f. CO's report: The candidate's application form must include a one page CO's report. This report shall be

COURS DISPONIBLES - ÉTÉ 2011

49. Les cours qui figurent ci-dessous sont disponibles pour l'été 2011.

ÉCHANGE INTERNATIONAL DES CADETS DE L'AIR

50. L'EICA vise un triple objectif: favoriser l'amitié et la bonne entente chez les cadets de l'Air des pays participants, encourager les participants à s'intéresser aux affaires internationales et récompenser les cadets de l'Air qui, au fil d'un certain nombre d'années, ont rendu des services exceptionnels à leurs escs. L'EICA ne s'adresse qu'aux cadets seniors exceptionnels qui sauront dignement représenter le Canada. Les critères de sélection incluent: dossier de cadet hors pair, bons résultats scolaires, excellentes qualités personnelles incluant tenue, fiabilité, coopération et aptitude à communiquer efficacement.

- a. durée: de 2 à 3 semaines, dépendamment du pays visité;
- b. nombre maximum de candidats: Un par esc;
- c. âge minimum: 17 ans au 1^{er} août de l'année où l'échange a lieu. Ce critère d'admissibilité est obligatoire; une dérogation ne peut pas être accordée;
- d. niveau de qualification d'esc: Niveau 5 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours;
- e. exposé: Les candidats peuvent indiquer dans leur exposé quel(s) pays ils aimeraient visiter, et les raisons pour leur(s) choix. Aucune garantie ne peut être donnée quant au pays qui sera visité. Ces choix sont faits au niveau national;
- f. rapport du cmdt: Le formulaire de mise en candidature du candidat devra inclure un rapport d'une page rédigé par le

divided into three main subjects:

- (1) record as a cadet,
 - (2) record at school, and
 - (3) extra-curricular activities and special talents;
- g. required document: Photocopy of the birth certificate must be included with the application form;
- h. additional form: Candidates must complete the following form, which is provided by the Sponsoring Committee Chairperson and it must be included with the application form:
- (1) IACE information form in triplicate, each with a passport photo. Photos are to be glued in the appropriate location of each of the three IACE information forms. Electronic copies of photos are not acceptable;
- i. Canadian passport: All cadets selected for the IACE who are Canadian citizens shall be required to obtain a valid Canadian passport, if they do not already have one. Please note that a passport is not required at the time of application. Those who do not have a valid passport shall start the procedures to obtain their passport as soon as they are made aware of their selection. Only selected cadets shall be reimbursed by DND for the cost of the passport including the cost of photos by submitting a claim (CF 52) accompanied with receipts to their respective Detachment or RCSU; and
- cmdt. Ce rapport doit être divisé en trois sujets principaux:
- (1) dossier à titre de cadet,
 - (2) dossier à l'école, et
 - (3) intérêts parascolaires et talents spéciaux;
- g. document requis: Photocopie du certificat de naissance doit être incluse avec le formulaire de mise en candidature;
- h. formulaire additionnel: Les candidats doivent compléter le formulaire suivant, fourni par le président du comité répondant et ils doivent l'inclure avec le formulaire de mise en candidature:
- (1) formulaire d'information de l'EICA en trois exemplaires, chacun avec une photo passeport. Les photos sont à coller dans l'espace approprié de chacun des trois formulaires d'information de l'EICA. Les copies électroniques de photos ne sont pas acceptables;
- i. passport canadien: Tous les cadets sélectionnés pour l'EICA ayant une citoyenneté canadienne devront obtenir un passeport canadien valide s'ils n'en ont pas déjà un. Signalons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un passeport au moment de la mise en candidature. Ceux qui n'ont pas un passeport valide doivent commencer les procédures pour l'obtention de leur passeport aussitôt qu'ils sont avisés de leurs sélections. Seulement les cadets sélectionnés seront remboursés par le MDN pour le coût du passeport incluant le coût des photos en soumettant une réclamation (CF 52) avec reçus à leur détachement ou URSC; et

- j. official IACE clothing: All Air cadets participating in the IACE program will be required to purchase the official IACE clothing package at a cost of approximately \$400. This package includes such items as a blue blazer, an Air cadet badge for the blazer, two grey dress pants and/or grey skirts and also articles with the IACE logo; a white Oxford short-sleeved shirt, red polo shirts, T-shirt, tie and backpack. Cadets who already have a blue blazer and grey dress pants and/or grey skirts in their possession will not need to purchase these items. The ACL National Headquarters will forward purchase details to selected cadets.

- j. vêtements officiels de l'EICA: Tous les cadets de l'Air qui participent à l'EICA devront acheter la trousse de vêtements officiels de l'EICA au prix d'environ 400\$. Cette trousse comprend des articles tels qu'un blazer bleu, un insigne des cadets de l'Air pour le blazer, deux pantalons de ville gris et/ou jupes grises ainsi que des articles avec le logo de l'EICA; une chemise Oxford blanche à manches courtes, des polos rouges, t-shirt, cravate et sac à dos. Les cadets ayant déjà en leur possession un blazer bleu ou des pantalons de ville gris et/ou jupes grises n'auront pas à acheter ces items. Le siège national de la LCA fera suivre les détails pour cet achat aux cadets sélectionnés.

OSHKOSH TRIP

51. The Oshkosh Trip provides an opportunity for cadets to participate in various aspects of aviation. It is also an opportunity to visit another country as part of their education in international affairs. The destination is Oshkosh, Wisconsin in the United States, home to one of the most important Air shows in the world. Various activities linked to the world of aviation are also scheduled. In addition to the air show, cadets will visit aviation museums and take part in some flights as a passenger.

- a. duration: 2 weeks;
- b. maximum number of candidates: One per sqn;
- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year;

VOYAGE À OSHKOSH

51. Le Voyage à Oshkosh donne la chance aux cadets de participer à divers aspects de l'aviation. C'est aussi l'occasion pour les cadets de visiter un autre pays dans le cadre de leurs études liées aux affaires internationales. La destination est Oshkosh, Wisconsin aux États-Unis où se déroule l'un des plus importants spectacles aériens au monde. Différentes activités liées au monde de l'aviation sont aussi au programme. En plus du spectacle aérien, les cadets visitent des musées de l'aviation et ont l'occasion d'effectuer quelques vols à titre de passager.

- a. durée: 2 semaines;
- b. nombre maximum de candidats: Un par esc;
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours;

- d. required document: Photocopy of the birth certificate must be included with the application form; and
- e. Canadian passport: All cadets selected for the OT who are Canadian citizens shall be required to obtain a valid Canadian passport, if they do not already have one. Please note that a passport is not required at the time of application. Those who do not have a valid passport shall start the procedures to obtain their passport as soon as they are made aware of their selection. Only selected cadets shall be reimbursed by DND for the cost of the passport including the cost of photos by submitting a claim (CF 52) accompanied with receipts to their respective Detachment or RCSU.

- d. document requis: Photocopie du certificat de naissance doit être incluse avec le formulaire de mise en candidature; et
- e. passport canadien: Tous les cadets sélectionnés pour le VO ayant une citoyenneté canadienne devront obtenir un passeport canadien valide s'ils n'en ont pas déjà un. Signalons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un passeport au moment de la mise en candidature. Ceux qui n'ont pas un passeport valide doivent commencer les procédures pour l'obtention de leur passeport aussitôt qu'ils sont avisés de leurs sélections. Seulement les cadets sélectionnés seront remboursés par le MDN pour le coût du passeport incluant le coût des photos en soumettant une réclamation (CF 52) avec reçus à leur détachement ou URSC.

POWER PILOT SCHOLARSHIP GLIDER PILOT SCHOLARSHIP

52. Candidates must meet all established requirements laid down, including age, medical standards and Canadian Forces (CF) qualifying exam. Another important factor is motivation. Candidates must demonstrate a sincere interest in learning to fly and that they are prepared to commit to the demanding study time required to become a pilot. Recommendations should also consider the interest of the candidate in contributing as future pilots or instructors to the cadet flying programs.

- a. duration:
 - (1) PPS: 7 weeks, and
 - (2) GPS: 6 weeks;

BOURSE DE PILOTE D'AVION BOURSE DE PILOTE DE PLANEUR

52. Les candidats doivent répondre à tous les critères établis, y compris ceux concernant l'âge, les normes médicales et l'examen d'admission des Forces canadiennes (FC). La motivation compte aussi au nombre des facteurs importants. Les candidats doivent démontrer un intérêt sincère dans leur volonté d'apprendre à piloter et qu'ils sont prêts à se commettre vis à vis le temps d'étude requis pour devenir un pilote. Les recommandations devraient également tenir compte de l'intérêt du candidat à contribuer à titre de pilote ou instructeur aux programmes de vol des cadets.

- a. durée:
 - (1) BPA: 7 semaines, et
 - (2) BPP: 6 semaines;

b. maximum number of candidates: The maximum number of candidates per sqn who may be selected for each scholarship is based on the Registered Cadets Monthly Average:

- (1) 80 or less: 2 candidates,
- (2) 81 to 120: 3 candidates,
- (3) 121 to 160: 4 candidates, and
- (4) 161 or more: 5 candidates;

Note: For each scholarship, ACL PCs/RCSUs may permit one additional candidate per sqn to submit an application. In this case, if all cadets from that same sqn meet the requirements, the cadet with the lowest total score on the Merit List is over the maximum number of cadets per sqn who may be selected for each of these scholarships and he shall be listed as PENDING. This additional candidate shall not be eligible for selection unless a cadet from his own sqn applying for the same scholarship withdraws.

c. minimum age: This prerequisite is mandatory; a waiver may not be granted;

- (1) PPS: 17 years old by September 1st of the year the course is taken, and
- (2) GPS: 16 years old by September 1st of the year the course is taken;

b. nombre maximum de candidats: Le nombre maximum de candidats par esc qui peuvent être sélectionnés pour chaque bourse est basé sur la moyenne mensuelle des cadets inscrits:

- (1) 80 ou moins: 2 candidats,
- (2) de 81 à 120: 3 candidats,
- (3) de 121 à 160: 4 candidats, et
- (4) de 161 ou plus: 5 candidats;

Nota : Pour chaque bourse, les CP LCA/URSC peuvent permettre à un candidat additionnel par esc de soumettre sa candidature. Dans ce cas, si tous les cadets du même esc se qualifient, le cadet dont le rang est le moins élevé sur la liste par ordre de mérite, est au-dessus du nombre maximum de cadets par esc pouvant être sélectionné afin de participer à chacune de ces bourses et il sera inscrit comme étant EN ATTENTE. Ce candidat additionnel ne sera pas admissible à la sélection sauf si un cadet de son esc inscrit à la même bourse se désiste.

c. âge minimum: Ce critère d'admissibilité est obligatoire; une dérogation ne peut pas être accordée;

- (1) BPA: 17 ans au 1^{er} septembre de l'année où le cours est suivi, et
- (2) BPP: 16 ans au 1^{er} septembre de l'année où le cours est suivi;

d. sqn proficiency level:

- (1) PPS: level 4 successfully completed by the end of the current training year, and
- (2) GPS: level 3 successfully completed by the end of the current training year;

e. CF Qualifying Exam: This prerequisite is mandatory, a waiver may not be granted to a candidate who does not achieve a mark of 50% or better on this exam. The purpose of this exam is to ensure that all candidates possess a basic knowledge in the required aviation subjects. Unless published in Regional orders, sqn COs should contact their ACO and make arrangements for their candidates to be tested. Information on this exam is found at CATO 54-26, Annex A;

f. education:

- (1) PPS: completed Grade 10 (Secondary 4 in Québec) or equivalent by nomination deadline, and
- (2) GPS: completed Grade 9 (Secondary 3 in Québec) or equivalent by nomination deadline;

g. minimum medical standards: This prerequisite is mandatory, a waiver may not be granted. A valid Category 3 Medical Certificate (MC) from Transport Canada, with or without restrictions is required; cadets who are unable to obtain a MC for medical reasons will not be considered for these scholarships. For GPS candidates, if

d. niveau de qualification d'esc:

- (1) BPA: niveau 4 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours, et
- (2) BPP: niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours;

e. examen d'admission des FC: Ce critère d'admissibilité est obligatoire, une dérogation ne peut pas être accordée à un candidat qui n'obtient pas une note d'au moins 50%. Cet examen vise à établir si tous les candidats possèdent les connaissances de base voulues en matière d'aviation. À moins d'être publié dans les ordonnances régionales, les cmdts d'escs devrait communiquer avec leur OCS afin de prendre les dispositions nécessaires à l'évaluation de leurs candidats. Des renseignements au sujet de l'examen se trouvent à l'annexe A de l'OAIC 54-26;

f. scolarité:

- (1) BPA: complété le secondaire 4 au Québec (10^{ème} année ailleurs au Canada) ou l'équivalent à la date limite des mises en candidature, et
- (2) BPP: complété le secondaire 3 au Québec (9^{ème} année ailleurs au Canada) ou l'équivalent à la date limite des mises en candidature;

g. normes médicales minimales: Ce critère d'admissibilité est obligatoire, une dérogation ne peut pas être accordée. Un Certificat Médical (CM) valide de Transports Canada, catégorie 3, avec ou sans restrictions est requis; les cadets qui ne peuvent obtenir un CM pour des raisons médicales ne seront pas considérés pour ces bourses. Pour les

the cadet is restricted to a Category 4 MC, the National Selection Committee will consider the application on a case-by-case basis. If the candidate is in possession of a valid MC at the time of submitting his application, a copy of the MC must be included with the application form;

- h. candidates who do not have a valid MC must pass a medical examination by a physician authorized by Transport Canada at the earliest possible date. The candidate is responsible for all expenses related to his own medical examination including the examination fees. A list of these physicians can be found at the following website: (<http://www.tc.gc.ca/civilaviation/cam/menu.htm>). Cadets do not need to take a copy of the blank medical form with them, each approved Medical Examiner will have copies of this form;
- i. sqn COs must check carefully to ensure that the medical reports have been forwarded by the examining physician to the Transport Canada District Office for assessment, and that any follow-up medical examinations required are attended to promptly by their candidates;
- j. candidates are to be instructed that any correspondence received in connection with their medical assessment should be handed immediately to the sqn CO for any follow-up action that may be required. Once the MC is received, a copy must be given to the sqn CO for forwarding to the RCA Ops O through the chain of command. Candidates must keep the original MC in their possession, and if selected, they must give it to the Chief Flying Instructor at the training location;

candidats à la BPP, si un cadet ne peut faire l'objet que d'une catégorie 4, le comité de sélection national étudiera son cas individuellement. Si le candidat est en possession d'un CM valide au moment de soumettre sa candidature, une copie du CM doit être incluse avec le formulaire de mise en candidature;

- h. les candidats n'ayant pas de CM valide doivent passer un examen médical chez un médecin accrédité par Transports Canada aussitôt que possible. Le candidat est responsable pour toutes les dépenses associées à son propre examen médical incluant les frais de l'examen. Une liste de ces médecins est disponible au site Internet suivant: (<http://www.tc.gc.ca/aviationcivile/mac/menu.htm>). Les cadets n'ont pas besoin d'avoir une copie vierge du formulaire médical, chaque médecin approuvé aura les copies nécessaires;
- i. les cmdts d'escs doivent vérifier soigneusement que le médecin examinateur a fait parvenir les rapports médicaux au bureau de district de Transports Canada pour évaluation et que tout examen médical supplémentaire exigé est effectué rapidement par ces candidats;
- j. il faut signaler aux candidats que toute correspondance reçue concernant leur évaluation médicale doit être remise immédiatement au cmdt afin qu'il prenne les actions nécessaires. Dès que le CM est reçu, une copie devrait être donnée au cmdt esc afin d'être envoyé à l'OR Ops AC par la voie hiérarchique. Les candidats doivent conserver l'original du CM en leur possession, et si sélectionné, ils doivent le remettre au chef instructeur de vol, au site d'instruction;

- k. cadets who have particular medical conditions must make an appointment and pass their medical examination as soon as possible in November, since the review by Transport Canada may take much longer than usual. These conditions include, but are not limited to:
- (1) frequent or severe headaches,
 - (2) epilepsy,
 - (3) psychiatric or neurological problems,
 - (4) ear disease or deafness,
 - (5) allergies,
 - (6) pulmonary disorders (including asthma),
 - (7) cardio-vascular disorders (including hypertension),
 - (8) gastro-intestinal disorders,
 - (9) muscular or joints disorders,
 - (10) menstrual disorders,
 - (11) regular medication use (prescribed or not),
 - (12) diabetes, and
 - (13) vision disorders, which include wearing of contact lenses, and/or vision approaching +/- 5 dioptres;
- l. in any case, a copy of the MC must reach the RCA Ops O no later than 1 June, otherwise the candidate may be DELETED;
- k. les cadets ayant une condition médicale particulière doivent prendre rendez-vous et passer leur examen médical le plus rapidement possible en novembre, car l'étude de ces dossiers par Transports Canada peut être beaucoup plus longue. La liste de ces conditions comprend, sans être exclusive:
- (1) maux de tête graves ou fréquents,
 - (2) épilepsie,
 - (3) troubles psychiatriques ou neurologiques,
 - (4) maladie de l'oreille ou surdit ,
 - (5) allergies,
 - (6) maladies pulmonaires (y compris l'asthme),
 - (7) troubles cardiovasculaires (y compris l'hypertension),
 - (8) troubles gastro-intestinaux,
 - (9) troubles des muscles ou des articulations,
 - (10) troubles menstruels,
 - (11) usage r gulier de m dicaments (prescrits ou non),
 - (12) diab te, et
 - (13) troubles de vision incluant le port de lentilles corn ennes et/ou vision approchant +/- 5 de dioptrie;
- l. dans tous les cas, une copie du CM doit parvenir   l'OR Ops AC au plus tard le 1^{er} juin, sinon le candidat risque d' tre RAY  DE LA LISTE;

- m. the GPS includes daily intensive physical exertion, such as running and pushing gliders from one place to the other. Cadets should be made aware of that fact, and prepare accordingly;
- n. physical limitations - Glider: This prerequisite is mandatory, a waiver may not be granted. An Air cadet glider imposes certain physical limitations in regard to weight and size of the pilot. A person's size must be such that one can sit, comfortably positioned, with good visibility in all directions as well as being able to reach the controls for full movement. The physical limitations are:

- (1) minimum: height 152.4 cm (no shoes/boots, socks only), weight 40.82 kg, and
- (2) maximum: height 190.5 cm, weight 90.72 kg;

Note: Candidates must complete the Height and Weight Form (CATO 54-26, Annex B) and it must be enclosed with their application form. To ensure that candidates meet the weight limitations, they will be weighed during the ACL PC Selection board process. Those found to be over/under weight limitations and subsequently selected will be given until 1 June of the year of the course to meet the required weight. Should they not meet the limitations at that time, they will be deleted from the selected list. All candidates will be weighed again at the start of the course and if they do not meet the limitations at that time, they will be subject to RTU action.

- m. la BPP exige un effort physique intense quotidien, dont courir et pousser les planeurs d'un endroit à l'autre. Les cadets devraient en être informés et se préparer en conséquence;
- n. limites physiques - Planeur: Ce critère d'admissibilité est obligatoire, une dérogation ne peut pas être accordée. Le planeur destiné aux cadets de l'Air impose certaines limites quant à la taille, le poids et la physionomie du pilote. Ainsi, la physionomie de la personne doit être telle qu'elle puisse s'asseoir, positionnée confortablement, avoir une bonne visibilité dans toutes les directions, être en mesure d'atteindre les commandes et de les manier librement. Les limites physiques pour la taille et le poids sont:

- (1) minimum: taille 152,4 cm (pas de souliers/bottes, bas seulement), poids 40,82 kg, et
- (2) maximum: taille 190,5 cm, poids 90,72 kg;

Nota: Les candidats doivent compléter le formulaire pour la taille et le poids (OAIC 54-26, annexe B) et le joindre à leur formulaire de mise en candidature. Pour s'assurer que les candidats respectent les limites de poids, ils seront pesés au cours du processus de sélection du CP LCA. Ceux dont le poids est au-dessus/au-dessous des limites et qui sont par la suite sélectionnés auront jusqu'au 1^{er} juin de l'année du cours afin d'atteindre le poids exigé. S'ils n'ont pas réussi à l'atteindre à cette date, leurs noms seront rayés de la liste de sélection. Tous les candidats seront pesés de nouveau au début du cours et s'ils ne respectent pas les limites à ce moment, ils feront l'objet d'un RAU.

- o. required Funds: When reporting for training, cadets must have the funds to cover the following costs:
- (1) PPS: Transport Canada Examination fee and Private Pilot Licence application fee, for an approximate total of \$90, and
 - (2) GPS: Transport Canada Examination fee and Glider Pilot Licence application fee, for an approximate total of \$90;
- p. previous licences: Cadets who hold any Transport Canada pilot licence or permit are not eligible for the GPS; and
- q. other references: For more info, see CATO 54-27 for the PPS and CATO 54-26 for the GPS.
- o. fonds requis: Lorsqu'ils se présentent pour l'instruction, les cadets doivent avoir les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes:
- (1) BPA: frais d'examen et demande de licence de pilote privé de Transports Canada, pour un total approximatif de 90\$, et
 - (2) BPP: frais d'examen et demande de licence de pilote de planeur de Transports Canada, pour un total approximatif de 90\$;
- p. licences antérieures: Les cadets détenant une licence ou un permis de pilote de Transports Canada ne sont pas admissibles à la BBP; et
- q. autres références: Pour plus d'information, voir l'OAIC 54-27 pour la BPA et l'OAIC 54-26 pour la BPP.

ADVANCED AVIATION COURSE

53. The aim of the training is to develop a specialist with the skills and subject matter knowledge required to be an instructor and team leader for aviation activities within the Air cadet program.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

BASIC AVIATION COURSE

54. The aim of the training is to further develop in cadets the fundamentals of aviation and inspire them to pursue specialist training in this

COURS D'AVIATION AVANCÉE

53. Le but de l'instruction vise à former des spécialistes qui possèdent les compétences et les connaissances de la matière visée, lesquelles sont requises d'un instructeur et d'un chef d'équipe pour les activités d'aviation du programme des cadets de l'Air.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

COURS D'AVIATION ÉLÉMENTAIRE

54. Le but de l'instruction est d'accroître davantage chez les cadets les notions fondamentales de l'aviation et de les inciter à poursuivre une formation de spécialiste dans ce

subject area.

domaine d'intérêt.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 2 successfully completed by the end of the current training year.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 2 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

ADVANCED AVIATION TECHNOLOGY COURSE – AIRPORT OPERATIONS

COURS DE TECHNOLOGIE AVANCÉE DE L'AVIATION – OPÉRATIONS D'UN AÉROPORT

55. The aim of the training is to introduce cadets to programming specific to airport operations. The aim will be accomplished through practical, hands-on learning modules that will reinforce theoretical notions. By establishing a dynamic learning environment and exposing the cadets to a variety of airport operations, they will be inspired to further pursue learning in this program area.

55. Le but de l'instruction est d'introduire les cadets à un programme spécifique aux opérations d'un aéroport. Le but sera atteint à travers des modules d'apprentissages pratiques qui renforceront les notions théoriques. En établissant un environnement d'apprentissage dynamique et en exposant le cadet à une variété d'opérations d'un aéroport, ils seront inspirés à poursuivre leur apprentissage dans cette sphère d'apprentissage.

- a. duration: 6 weeks;
- b. maximum number of candidates: One per sqn; and

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre maximum de candidats: Un par esc; et

Note: ACL PCs/RCSUs may permit one additional candidate per sqn to submit an application. In this case, if both cadets from that same sqn meet the requirements, the cadet with the lowest total score on the Merit List shall be listed as PENDING.

Nota : Les CP LCA/URSC peuvent permettre à un candidat additionnel par esc de soumettre sa candidature. Dans ce cas, si les deux cadets du même esc se qualifient, le cadet dont le rang est le moins élevé sur la liste par ordre de mérite sera inscrit comme étant EN ATTENTE.

- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

ADVANCED AVIATION TECHNOLOGY COURSE – AIRCRAFT MAINTENANCE

COURS DE TECHNOLOGIE AVANCÉE DE L'AVIATION – ENTRETIEN D'AÉRONEF

56. The aim of the training is to introduce cadets to aircraft construction and maintenance.

56. Le but de l'instruction est d'introduire les cadets à un programme spécifique à l'entretien

The aim will be accomplished through practical, hands-on learning modules that will reinforce theoretical notions. By establishing a dynamic learning environment and exposing the cadets to a variety of aircraft construction and maintenance functions, they will be inspired to further pursue learning in this program area.

- a. duration: 6 weeks;
- b. maximum number of candidates: One per sqn; and

Note: ACL PCs/RCSUs may permit one additional candidate per sqn to submit an application. In this case, if both cadets from that same sqn meet the requirements, the cadet with the lowest total score on the Merit List shall be listed as PENDING.

- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

des aéronefs. Le but sera atteint à travers des modules d'apprentissages pratiques qui renforceront les notions théoriques. En établissant un environnement d'apprentissage dynamique et en exposant le cadet à une variété de construction d'aéronefs et de fonctions d'entretien, ils seront inspirés à poursuivre leur apprentissage dans cette sphère d'apprentissage.

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre maximum de candidats: Un par esc; et

Nota : Les CP LCA/URSC peuvent permettre à un candidat additionnel par esc de soumettre sa candidature. Dans ce cas, si les deux cadets du même esc se qualifient, le cadet dont le rang est le moins élevé sur la liste par ordre de mérite sera inscrit comme étant EN ATTENTE.

- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

ADVANCED AEROSPACE COURSE

57. The aim of the training is to develop a specialist with the skills and subject matter knowledge required to be an instructor and team leader for aerospace activities within the Air cadet program.

- a. duration: 6 weeks;
- b. maximum number of candidates: One per sqn; and

Note: ACL PCs/RCSUs may permit one additional candidate per sqn to submit an application. In this case, if both cadets from that same sqn meet the requirements, the cadet with the lowest total score on the Merit List

COURS D'AÉROSPATIALE AVANCÉE

57. Le but de l'instruction vise à former des spécialistes qui possèdent les compétences et les connaissances de la matière visée, lesquelles sont requises d'un instructeur et chef d'équipe pour les activités aérospatiales du programme des cadets de l'Air.

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre maximum de candidats: Un par esc; et

Nota : Les CP LCA/URSC peuvent permettre à un candidat additionnel par esc de soumettre sa candidature. Dans ce cas, si les deux cadets du même esc se qualifient, le cadet dont le rang est le moins élevé sur la liste par ordre de mérite sera inscrit comme étant

shall be listed as PENDING.

EN ATTENTE.

- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

BASIC AVIATION TECHNOLOGY AND AEROSPACE COURSE

COURS DE TECHNOLOGIE DE L'AVIATION ET AÉROSPATIALE ÉLÉMENTAIRE

58. The aim of the training is to further develop in cadets the fundamentals of aerospace, airport operations and aircraft manufacturing and maintenance and inspire them to pursue specialist training in some or all of the subject areas.

58. Le but de l'instruction est d'accroître davantage chez les cadets les notions fondamentales sur l'aérospatiale, les connaissances sur les opérations d'aérodrome et celles sur la construction et maintenance des aéronefs afin de les inciter à poursuivre une formation de spécialiste dans l'un ou l'autre de ces domaines d'intérêt.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 2 successfully completed by the end of the current training year.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 2 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

LEADERSHIP AND CEREMONIAL INSTRUCTOR COURSE

COURS DE LEADERSHIP ET D'INSTRUCTEUR DU CÉRÉMONIAL

59. The aim of the training is to develop a specialist with the skills and subject matter knowledge required to be an instructor and team leader for drill and ceremonial activities.

59. Le but de l'instruction vise à former des spécialistes qui possèdent les compétences et les connaissances de la matière visée, lesquelles sont requises d'un instructeur et d'un chef d'équipe pour les activités de l'exercice militaire et du cérémonial.

- a. duration: 6 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

BASIC LEADERSHIP COURSE

60. The aim of the training is to prepare cadets to perform the role of a peer leader while building upon the leadership and drill and ceremonial knowledge and skills learned through the sqn program.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 2 successfully completed by the end of the current training year.

SURVIVAL INSTRUCTOR COURSE

61. The aim of the training is to develop a specialist with the skills and subject matter knowledge required to be an instructor and team leader for aircrew survival activities within the Air cadet program.

- a. duration: 6 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

BASIC SURVIVAL COURSE

62. The aim of the training is to further develop in cadets basic survival skills and inspire them to pursue specialist training in this subject area. This will allow them to participate as a skilled junior cadet in survival training as part of the sqn program.

COURS DE LEADERSHIP ÉLÉMENTAIRE

60. Le but de l'instruction est de préparer les cadets à jouer le rôle d'un pair leader tout en prenant appui sur les connaissances et les habiletés en leadership, en exercice militaire et en cérémonial acquises au cours du programme des escs.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 2 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

COURS D'INSTRUCTEUR EN SURVIE

61. Le but de l'instruction vise à former des spécialistes qui possèdent les compétences et les connaissances de la matière visée, lesquelles sont requises d'un instructeur et chef d'équipe pour les activités de survie pour équipage de vol du programme des cadets de l'Air.

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

COURS DE SURVIE ÉLÉMENTAIRE

62. Le but de l'instruction est d'accroître davantage chez les cadets les techniques de survie de niveau élémentaire et de les inciter à poursuivre une formation de spécialiste dans ce domaine d'intérêt. Cela leur permettra de participer à titre de cadet subalterne qualifié à l'instruction de survie donnée dans le cadre du programme des escs.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 2 successfully completed by the end of the current training year.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 2 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

FITNESS AND SPORTS INSTRUCTOR COURSE

63. The aim of the training is to develop a specialist with the skills and subject matter knowledge required to perform the role of a fitness and sports instructor and a team leader for fitness and sports activities conducted at the squadron, during regionally directed activities and/or as a staff cadet at a CSTC.

- a. duration: 6 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region;
- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year; and
- d. cadet fitness assessment incentive level: Overall incentive level bronze for the candidate's age group successfully completed by the application deadline. For more information on the Cadet Fitness Assessment and Incentive Program, see CATO 14-18.

BASIC FITNESS AND SPORTS COURSE

64. The aim of the training is to prepare cadets to perform the duties of a Basic Fitness and

COURS D'INSTRUCTEUR DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SPORTS

63. Le but de l'instruction vise à former des spécialistes possédant les compétences et les connaissances de la matière visée, lesquelles sont requises pour jouer le rôle d'un instructeur de conditionnement physique et de sports et d'un chef d'équipe pour les activités sportives et de conditionnement physique à l'escadron, pendant les activités dirigées à l'échelle régionale et/ou en tant que cadet-cadre au CIEC.

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région;
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours; et
- d. niveau pour le volet «motivation» de l'évaluation de la condition physique des cadets: Indice de motivation global bronze pour le groupe d'âge du candidat complété avec succès à la date limite de soumission des mises en candidature. Pour plus d'information sur le programme d'évaluation de la condition physique et de motivation des cadets, voir l'OAIC 14-18.

COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SPORTS ÉLÉMENTAIRE

64. Le but de l'instruction est de préparer les cadets à exercer les fonctions d'un adjoint en

Sports Assistant while continuing to develop personal fitness and healthy living skills.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 2 successfully completed by the end of the current training year.

AIR RIFLE MARKSMANSHIP INSTRUCTOR COURSE

65. The aim of the training is to develop individual air rifle marksmanship and summer biathlon specialty skills while reinforcing and further developing the leadership and instructional techniques skills preparing the cadets to support these two specialty activities at the sqn, during regionally directed activities and/or as a staff cadet at a CSTC.

- a. duration: 6 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

MUSIC LEVELS 4-5 COURSE

66. The aim of the training is to raise the cadet's musical skills to the standard of the next music proficiency level. Instruction is also given in instrument maintenance & repair and other music-related skills. Also cadets learn some Instructional Techniques relating to music.

conditionnement physique et sports élémentaire tout en développant des habitudes personnelles visant le maintien d'une bonne forme physique et d'une vie saine.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 2 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

COURS D'INSTRUCTEUR DE TIR DE CARABINE À AIR COMPRIMÉ

65. Le but de l'instruction est de développer les compétences personnelles en tir de précision avec la carabine à air comprimée et les compétences spécialisées pour participer au biathlon d'été, tout en renforçant et en améliorant les compétences en leadership et les techniques d'instruction afin de préparer les cadets à apporter un soutien à ces deux activités spécialisées à l'esc, pendant les activités dirigées à l'échelle régionale et/ou en tant que cadet-cadre au CIEC.

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

COURS DE MUSIQUE NIVEAUX 4-5

66. Le but de l'instruction est d'augmenter les compétences musicales du cadet jusqu'au prochain niveau de qualification musicale. De l'instruction est aussi donnée en maintien et réparation d'instruments et autres compétences reliées à la musique. En plus, les cadets apprennent des techniques d'instruction reliées à la musique.

- | | |
|---|---|
| a. <u>duration</u> : 6 weeks; | a. <u>durée</u> : 6 semaines; |
| b. <u>number of candidates</u> : As determined by the region; | b. <u>nombre de candidats</u> : Tel que déterminé par la région; |
| c. <u>music proficiency level</u> : Have achieved the music proficiency level 3; and | c. <u>niveau de compétence en musique</u> : Avoir atteint le niveau de compétence en musique 3; et |
| d. <u>sqn proficiency level</u> : Level 3 successfully completed by the end of the current training year; | d. <u>niveau de qualification d'esc</u> : Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours; |

MILITARY BAND - INTERMEDIATE MUSICIAN COURSE

67. The aim of the training is to develop the music proficiency of cadets and prepare them to support their sqn bands and related music activities.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region;
- c. music proficiency level: Have achieved the music proficiency level basic; and
- d. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

MILITARY BAND - BASIC MUSICIAN COURSE

68. The aim of the training is to develop the music proficiency of cadets and prepare them to support their sqn bands and related music activities.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and

MUSIQUE MILITAIRE - COURS DE MUSICIEN INTERMÉDIAIRE

67. Le but de l'instruction est d'accroître la compétence des cadets en musique et de les préparer à venir en appui aux musiques de leur escs et aux activités de musique connexes.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région;
- c. niveau de compétence en musique: Avoir atteint le niveau de compétence en musique élémentaire; et
- d. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

MUSIQUE MILITAIRE - COURS DE MUSICIEN ÉLÉMENTAIRE

68. Le but de l'instruction est d'accroître la compétence des cadets en musique et de les préparer à venir en appui aux musiques de leurs escs et aux activités de musique connexes.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et

- c. sqn proficiency level: Level 2 successfully completed by the end of the current training year.

- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 2 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

PIPES & DRUMS LEVELS 4-5 COURSE

69. The aim of the training is to raise the cadet's musical skills to the standard of the next music proficiency level. Instruction is also given in instrument maintenance & repair and other music-related skills, while the more senior levels also learn some Instructional Techniques relating to pipes & drums.

- a. duration: 6 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region;
- c. music proficiency level: Have achieved the music proficiency level 3; and
- d. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

PIPE BAND - INTERMEDIATE MUSICIAN COURSE

70. The aim of the training is to develop the music proficiency of cadets and prepare them to support their sqn bands and related music activities.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region;
- c. music proficiency level: Have achieved the music proficiency level 2; and

COURS DE CORNEMUSES & TAMBOURS NIVEAUX 4-5

69. Le but de l'instruction est d'augmenter les compétences musicales du cadet jusqu'au prochain niveau de qualification musicale. De l'instruction est aussi donnée en maintien et réparation d'instruments et autres compétences reliées à la musique. En plus, les cadets apprennent des techniques d'instruction reliées aux cornemuses & tambours.

- a. durée: 6 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région;
- c. niveau de compétence en musique: Avoir atteint le niveau de compétence en musique 3; et
- d. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

CORPS DE CORNEMUSES - COURS DE MUSICIEN INTERMÉDIAIRE

70. Le but de l'instruction est d'accroître la compétence des cadets en musique et de les préparer à venir en appui aux musiques de leur escs et aux activités de musique connexes.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région;
- c. niveau de compétence en musique: Avoir atteint le niveau de compétence en musique 2; et

- d. sqn proficiency level: Level 3 successfully completed by the end of the current training year.

- d. niveau de qualification d'esc: Niveau 3 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

PIPE BAND - BASIC MUSICIAN COURSE

CORPS DE CORNEMUSES - COURS DE MUSICIEN ÉLÉMENTAIRE

71. The aim of the training is to develop the music proficiency of cadets and prepare them to support their sqn bands and related music activities.

71. Le but de l'instruction est d'accroître la compétence des cadets en musique et de les préparer à venir en appui aux corps de cornemuses de leurs escs et aux activités de musique connexes.

- a. duration: 3 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 2 successfully completed by the end of the current training year.

- a. durée: 3 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 2 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.

GENERAL TRAINING COURSE

COURS D'INSTRUCTION GÉNÉRALE

72. The aim of the training is to introduce Air cadets to the CSTC environment and exposes them to CSTC program areas of interest.

72. Le but de l'instruction est d'initier les cadets de l'Air à l'environnement des CIEC et de les exposer aux divers champs d'intérêt du programme des CIEC.

- a. duration: 2 weeks;
- b. number of candidates: As determined by the region; and
- c. sqn proficiency level: Level 1 successfully completed by the end of the current training year.

- a. durée: 2 semaines;
- b. nombre de candidats: Tel que déterminé par la région; et
- c. niveau de qualification d'esc: Niveau 1 complété avec succès à la fin de l'année d'instruction en cours.